

Recueil des actes administratifs

■ n° 390

15 avril 2022

Pages 9689 à 9694

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

Table des matières

Délibérations

Délibération n° 2022-04-11-1 du 11 avril 2022 portant modification de la délibération n° 2021-12-13-4-2 du 13 décembre 2021 relative à la campagne d'emplois 2022.....9691

Arrêtés

Arrêté n° 2022-185 du 7 avril 2022 portant attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management à l'association BDE Droit.....9692

Arrêté n° 2022-195 du 11 avril 2022 portant attribution de prix dans le cadre d'un concours9692

Arrêté n° 2022-199 du 11 avril 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université.....9693

Délibérations

Délibération n° 2022-04-11-1 du 11 avril 2022 portant modification de la délibération n° 2021-12-13-4-2 du 13 décembre 2021 relative à la campagne d'emplois 2022

Séance du 11 avril 2022

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2021-12-13-4-2 du 13 décembre 2021 relative à la campagne d'emplois 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 21 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

DÉCIDE

La délibération n° 2021-12-13-4-2 du 13 décembre 2021 relative à la campagne d'emplois 2022 est modifiée comme suit :

- > dans le tableau intitulé « Emplois – E-C – Titulaires : 10 » et reporté en annexe, s'agissant du poste de maître de conférences en portugais (section 14), les mots « Concours article 26, I, 2° » sont remplacés par les mots « Concours article 26, I, 1° ».

Fait à La Rochelle, le 11 avril 2021.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêtés

Arrêté n° 2022-185 du 7 avril 2022 portant attribution d'une subvention par la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management à l'association BDE Droit

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, ses articles L. 712-2, R. 719-51 à R. 719-112,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération n° 2009-12-14-2-1 du 14 décembre 2009 modifiée portant délégations de compétences du conseil d'administration au président,
Vu l'arrêté n° 2021-560 du 25 octobre 2021 portant délégation de signature (François Goliard),
Vu l'avis du Conseil de la Faculté de Droit, de Science Politique et de Management du 7 avril 2022,

ARRÊTE

Article 1

Une subvention de 440 euros est attribuée à l'association BDE Droit.

Article 2

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB06/TRANSVERSAL/ADGE DROIT SCIENCE PO au compte 623.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 7 avril 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-195 du 11 avril 2022 portant attribution de prix dans le cadre d'un concours

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-2,
Vu les statuts de l'université,
Vu la délibération N°2017-03-27-3-5 du 27 mars 2017 du conseil d'administration de La Rochelle Université,

ARRÊTE

Article 1

Le concours « Lutte contre les violences sexuelles et sexistes » sera lancé pour la seconde année auprès des étudiant·e·s de l'établissement dans le cadre d'un projet financé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, La Rochelle Université ayant été lauréate de l'appel à projets « Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche dans la lutte contre les violences sexuelles et sexistes. » Ce concours se déroulera de novembre 2022 à janvier 2023. Deux types de productions seront attendus : des « pitches vidéo » et des affiches. Un jury se réunira fin janvier 2023 et attribuera douze prix selon les modalités précisées à l'article 2.

Article 2

- > 4 prix d'une valeur unitaire de 669 € (tablettes numériques Ipad Air 10.9 64 go Apple) seront attribués aux 4 étudiants placés par le jury en 1^{ère} position du classement final (1 pour la catégorie « affiches » et groupe de 3 pour la catégorie « vidéo »)
- > 4 prix d'une valeur unitaire de 149 € (écouteurs AirPods 2 Apple) seront attribués aux 4 étudiants placés par le jury en 2^{de} position du classement final (1 pour la catégorie « affiches » et groupe de 3 pour la catégorie « vidéo »)
- > 4 prix d'une valeur unitaire de 99,99 € (enceintes Homepod mini Apple) seront attribués aux étudiants placés par le jury en 3^e position du classement final (1 pour la catégorie « affiches » et groupe de 3 pour la catégorie « vidéo »)

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire CRB04/Vie étudiante/Lutte contre les violences sexistes.

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 avril 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier

Arrêté n° 2022-199 du 11 avril 2022 portant modification de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et R. 719-51 à R. 719-112,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université,
Vu les statuts de l'université,

ARRÊTE

Article 1

À l'annexe de l'arrêté n° 2021-51 du 13 janvier 2021 portant délégation de signature pour les opérations de validation électronique, de visa et de certification du service fait dans les applications informatiques financières de l'université, sont ajoutées les lignes suivantes :

Nom	Prénom	CRB	SO	Sous SO	Num. délégation	Début
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB04	PA/CFA	APP IUT TC PHONING	2022-199	15/04/2022
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB04	PA/CFA	APP IUT RT PLATEFORME CYBER	2022-199	15/04/2022
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GB PCR	2022-199	15/04/2022
BARTHELEMY	CYRILLE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GCCD - BETON	2022-199	15/04/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA/CFA	APP IUT TC PHONING	2022-199	15/04/2022
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA/CFA	APP IUT RT PLATEFORME CYBER	2022-199	15/04/2022
CADILHAC-	NATHALIE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GB PCR	2022-199	15/04/2022

GALLERENT						
CADILHAC-GALLERENT	NATHALIE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GCCD - BETON	2022-199	15/04/2022
CREUS	JUAN	CRB04	PA/CFA	APP LUDI METALLOGRAPHIE	2022-199	15/04/2022
DESAYVRE	SANDRINE	CRB04	PA/CFA	APP IUT TC PHONING	2022-199	15/04/2022
DESAYVRE	SANDRINE	CRB04	PA/CFA	APP IUT RT PLATEFORME CYBER	2022-199	15/04/2022
DESAYVRE	SANDRINE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GB PCR	2022-199	15/04/2022
DESAYVRE	SANDRINE	CRB04	PA/CFA	APP IUT GCCD - BETON	2022-199	15/04/2022
SALAVILLE	NADEGE	CRB04	PA/CFA	APP LUDI METALLOGRAPHIE	2022-199	15/04/2022
TEIXEIRA	MARIE-GRACE	CRB04	PA/CFA	APP LUDI METALLOGRAPHIE	2022-199	15/04/2022
WALLET	JEAN-MARC	CRB04	PA/CFA	APP LUDI METALLOGRAPHIE	2022-199	15/04/2022

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 11 avril 2022.

Le président
Jean-Marc Ogier